

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 506^e séance tenue le 23 mars 2009, à 14 heures,
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques : M. Jacques Frémont, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet, le vice-recteur exécutif : M. Guy Breton, la vice-rectrice—Relations internationales : Mme Mireille Mathieu, le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo, le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; les doyens : Mme Louise Béliveau, M. Gérard Boismenu, M. Jacques Boucher, M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni De Paoli, M. Jean Duhaime, M. Michel D. Laurier, M. Gilles Lavigne, M. Jean L. Rouleau, M. Jean Sirois, M. Gilles Trudeau; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, M. Karim Benyekhlef, Mme Marie-Pierre Bousquet, Mme Michèle Brochu, Mme Thérèse Cabana, M. Milton Campos, M. Jean-Marc Charron, Mme Marie-Alexis Colin, M. Manuel Crespo, Mme Sophie Cuvelliez, Mme Fabie Duhamel, M. Louis Dumont, Mme Claire Durand, M. Jacques Gresset, Mme Josée Harel, Mme Marianne Kempeneers, Mme Diane Labrèche, M. Germain Lacasse, M. Yves Langelier, Mme Hélène Lebel, M. Guy Lemay, M. François Lespérance, M. Laurence McFalls, M. Denis Monière, M. Christian Nadeau, M. Antonio Nanci, Mme Fahima Nekka, Mme Joane Parent, Mme Lucie Parent, M. Jean-Victor Patenaude, Mme Louise Poirier, M. François Prince, M. Jacques Rouillard, M. Samir Saul, M. Michel Seymour, M. Richard Silbert, M. Pierre Trudel, Mme France Varin, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Françoise Filion, Mme Isabelle Jordi, M. Francis Lagacé, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, Mme Louise Larivière, M. Richard J. Paradis, M. Laval Rioux, Mme Dominique Serrano; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : M. Louis-François Brodeur, M. Nicolas Descroix, Mme Yvonne Ellis, M. Francis Hogue, M. Robert Martin, Mme Imen Naili, M. Walid Romani, M. Mountagha Sow; les représentants du personnel : Mme Margaret Lapointe, M. Mario Roy; les membres désignés par le Conseil : M. Sylvain Dubé, M. André Ferron, Mme Chantal Gamache; les représentants des cadres et professionnels : Mme Christine Léonard, Mme Danielle Morin; les observateurs : Mme Isabelle Bayard, M. Philippe Beauregard, M. Alexandre Chabot, M. Pierre Chenard, M. Raymond Lalande, M. Matthew Nowakowski.

ABSENTS : le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Georges Adamczyk, M. Jean-Pierre Bonin, M. François de Médicis, M. Alan K. Goff, Mme Marie Lacroix, M. Serge Montplaisir, M. Jean Portugais; les représentants du personnel enseignant : Mme Thérèse Botez-Marquard, Mme Frédérique Gardye, M. Charles Overy, M. Maxime B. Rhéaume; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu; Un représentant du personnel : M. Stephan Meloche; un représentant des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin; les observateurs : Mme Josée Bourguignon, M. Robert Couvrette, M. Éric Filteau, M. Luc Granger, Mme Rachel Houle, M. Jacques Pelletier, Mme Ghilaine Roquet.

EXCUSÉS : les doyens : Mme Francine Girard, M. Pierre Moreau; le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; les représentants du corps professoral : Mme Christina Cameron, Mme Anne Charbonneau, Mme Christine Colin.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Serge Larochelle
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvail

Avis de décès

Pierre Lefebvre

Le recteur invite le doyen de la Faculté de médecine, M. Jean L. Rouleau, à présenter un hommage à la mémoire de M. Pierre Lefebvre, professeur agrégé au Département de psychiatrie de la Faculté de médecine, décédé le 14 décembre dernier.

Pierre Lefebvre est né le 14 décembre 1922 à Ville-Marie, au Témiscamingue. Après des études en sciences sociales (option journalisme), il choisit d'entrer en médecine à l'Université de Montréal où il obtient son doctorat en 1950. Pendant ses études, il devient rédacteur en chef, puis directeur du journal *Quartier Latin*.

Après avoir travaillé à la Croix-Rouge pendant 15 mois, il s'oriente, en octobre 1951, en psychiatrie, au Massachusetts Training Faculty in Psychiatry, et devient médecin résident. De 1953 à 1957, il poursuit des cours de psychanalyse didactique avec le docteur Lagache, à la Société Française de psychanalyse. À son retour, il travaille à la clinique de psychiatrie de l'Hôpital Sainte-Anne. Il obtient son certificat en psychiatrie du Collège des Médecins en 1958.

Il pratique la psychiatrie à l'Institut Albert-Prévost et devient directeur de la clinique externe et président du Bureau médical de ce même institut. Il pratique également à l'Hôpital de Sainte-Agathe.

Il a aussi été professeur agrégé au Département de psychiatrie de l'Université de Montréal, de 1969 à 1997. Il touche même à la politique, en se présentant comme candidat du Parti Québécois dans Outremont en 1970.

Pierre Lefebvre a consacré toute sa vie à ses patients, qu'il appelait sa deuxième famille.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de M. Pierre Lefebvre, qui a été professeur agrégé au Département de psychiatrie de la Faculté de médecine de l'Université.

Gérard Pageau

Le recteur invite le doyen de la Faculté des arts des sciences, M. Gérard Boismenu, à présenter un hommage à la mémoire de M. Gérard Pageau, professeur titulaire (retraité) au Département de sciences biologiques, décédé le 7 février dernier.

Monsieur Gérard Pageau, professeur au Département de sciences biologiques et retraité depuis 1993, est décédé le 7 février 2009. Né en septembre 1933 près de Montréal, il a poursuivi ses études en sciences biologiques à l'Université de Montréal, au cours desquelles il a obtenu le prix Marie-Victorin.

Ses études terminées, il a travaillé pendant sept ans comme biologiste au Service de la Faune du Québec. En 1974, il obtenait un poste de professeur agrégé au Département de sciences biologiques de l'Université de Montréal. Ce qu'il appréciait par-dessus tout, c'était la liberté qu'offrait le milieu académique où il pouvait pleinement exercer sa science, de même que la possibilité d'enseigner et d'interagir avec des étudiants et des collègues professeurs. Parallèlement à son enseignement, il a poursuivi un plan de recherche appliquée pour différents ministères québécois. Sa double formation en biologie végétale aquatique et en ichtyologie, elle-même incluant tant la physiologie que l'écologie des poissons —double formation assez rare pour l'époque—, a beaucoup enrichi son enseignement.

Monsieur Pageau a longtemps été conseiller pédagogique au Département. Il a été directeur intérimaire de la Station de biologie des Laurentides, membre du Comité de la planification du CONFAS et des comités scientifiques de l'ACFAS.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de M. Gérard Pageau, professeur titulaire (retraité) au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences de l'Université.

Louise Audet

Le recteur invite le doyen de la Faculté des arts des sciences, M. Gérard Boismenu, à présenter un hommage à la mémoire de Mme Louise Audet, professeure adjointe au Département de linguistique et de traduction, décédée le 26 février dernier.

Madame Louise Audet, professeure au Département de linguistique et de traduction, nous a quittés le 26 février dernier.

Après avoir obtenu sa maîtrise en traduction, Madame Audet avait orienté ses recherches vers la linguistique. Elle a obtenu son doctorat en linguistique en 2006, à l'Université de Montréal, et son post-doctorat à l'Université Concordia. Ses travaux témoignent de sa grande connaissance des problématiques de la linguistique, de la traductologie et de la littérature.

Madame Audet a été engagée au Département de linguistique et de traduction en juin 2007 en tant que professeure adjointe dans la section de traduction. Ses recherches portaient sur les marques de littérarité, sur la créativité dans le processus de traduction, et sur ce qu'elle appelait le « parcours génératif de la traduction ».

Madame Audet savait communiquer à ses étudiants et à ses collègues son goût de la recherche et son amour de la culture et des langues, dont celle du hongrois qu'elle avait magistralement intégrée dans ses travaux.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Mme Louise Audet, professeure adjointe au Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences de l'Université.

AU-506-1

ORDRE DU JOUR
A-21/506^e/735

AU-506-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, déterminé en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/506^e/735. Relativement au point 8, sur la présentation du rapport du Comité *ad hoc* sur le processus de nomination du recteur ou de la rectrice, il est précisé que le Comité de l'ordre du jour a estimé opportun d'inviter les membres du comité *ad hoc* qui ne sont pas membres de l'Assemblée, et de recommander à l'Assemblée de leur accorder un droit de parole selon qu'elle le jugera à propos. Le rapport sera présenté par le président du comité *ad hoc*, l'Honorable Denis Lévesque. Le Comité de l'ordre du jour a prévu que l'étude de ce point comporte une période de discussion générale d'une durée de 30 minutes.

M. Louis Dumont propose d'inverser l'ordre de présentation des points 8 et 9 de l'ordre du jour, de manière à traiter en premier lieu de l'élection des membres du Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice. M. Dumont explique qu'il importe que ce comité soit constitué le plus tôt possible. De plus, ce point demandera un certain temps pour être traité, considérant le nombre de postes à combler. M. Dumont observe qu'il sera important que l'Assemblée ait quorum pour ce point.

Le président des délibérations rappelle qu'une proposition de modification à l'ordre du jour, présentée en séance, exige un vote affirmatif de la majorité des deux tiers des membres présents.

Le vote n'étant pas demandé en regard de la proposition de modification présentée en regard de l'ordre du jour, celle-ci est adoptée à l'unanimité. L'ordre du jour de la séance est adopté tel qu'amendé.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

- A. POINTS STATUTAIRES
 1. Ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal de la 505^e séance tenue le 23 février 2009
 3. Affaires découlant du procès-verbal
 4. Correspondance
 5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
 6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS
 7. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire
 - 7.1. Recommandation en vue de la nomination d'un membre au Comité du statut du corps professoral
 - 7.2. Recommandations relatives aux principes de composition et à la nomination des membres du Comité concernant une Politique d'information à l'Université de Montréal
 8. Élection des membres du Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice
 9. Comité *ad hoc* sur le processus de nomination du recteur ou de la rectrice
 - Rapport du Comité

10. Prochaine séance
11. Clôture de la séance

AU-506-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 505^e SÉANCE

AU-506-2

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal mentionné.

À la page 4, au premier paragraphe, à la treizième ligne, supprimer « de formulaires »; à la dernière ligne, ajouter « le démarrage ou » avant « la relance de projets ».

À la page 6, à l'avant-dernier paragraphe, remplacer le nom de M. Germain Lacasse par celui de M. Francis Lagacé.

À la page 8, le huitième paragraphe (constitué de la répétition de deux lignes du paragraphe précédent) doit être supprimé.

À la page 11, au troisième paragraphe, à la septième ligne, la fin de la dernière phrase se lira : « Mme Labrèche signale que, indépendamment des rénovations, la situation s'avère problématique pour la Faculté de droit depuis qu'elle est soumise à la double évaluation ».

À la page 15, au troisième paragraphe, à la troisième ligne, l'intervention de M. Najib Lairini sera reformulée de manière à indiquer que la ventilation demandée porte non seulement sur les données relatives aux chargés de cours, mais à toutes les catégories de personnel enseignant qui font partie de la rubrique « Personnel enseignant non-régulier ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 505^e séance tenue le 23 février 2009, tel que modifié.

AU-506-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-506-3

La secrétaire générale donne la parole au vice-recteur exécutif, pour la présentation d'éléments d'information relatifs à des affaires découlant du procès-verbal de la 505^e séance.

Relativement à une question présentée par M. Francis Hogue, sur le calcul de la subvention autorisée par étudiant pour l'année 2007-2008, le vice-recteur exécutif explique qu'à ce jour, le MELS n'a pas confirmé sa méthode de calcul. Ainsi, bien que les établissements d'enseignement aient produit des états financiers au cours de l'automne dernier, ceux-ci n'ont pas reçu de confirmation sur le montant auquel ils auront droit. Compte tenu de la complexité du dossier et de l'enjeu entourant les frais de rédaction, le vice-recteur ne croit pas que le Ministère présentera une réponse sous peu. Sur le détail de ce calcul, le vice-recteur précise que l'Université a transmis des données provenant des états financiers. Pour le moment, l'Université interprète la règle selon que celle-ci calculerait les revenus provenant des FIO, divisés par le nombre de EETC. Selon le cas, le calcul effectué selon cette interprétation pourrait devoir être revu, à la hausse ou à la baisse, pour 2008-2009 et pour 2009-2010. Selon ce calcul, l'année dernière, l'Université se trouvait à un montant de 518 \$ par EETC. Pour l'année prochaine, en comptant la hausse de 50 \$ des frais de gestion et la hausse relative aux SAÉ, l'Université se situerait tout juste au-dessus du seuil de 555 \$ exigé pour avoir droit au montant de 25 \$. Ce montant pourrait s'avérer plus élevé, dans la mesure où le MELS réviserait à la baisse le montant de 518 \$ relatif à l'année 2007-2008. Dans cette éventualité, l'Université aurait alors droit à un montant de 25 \$, jusqu'à l'atteinte du seuil de 699 \$ par EETC; au-delà de ce seuil, la hausse maximale autorisée est de 15 \$.

Le vice-recteur exécutif présente des éléments d'information en réponse à des questions présentées par Mme Diane Labrèche lors de la dernière séance, ainsi qu'à des questions complémentaires que Mme Labrèche lui a transmises par courriel à la suite de la séance, sur les travaux de rénovation des salles de toilettes du Pavillon 3200 Jean-Brillant. Sur la possibilité que le chantier, prévu de la

mi-novembre à la mi-avril, ait pu se dérouler plutôt durant l'été, le vice-recteur exécutif précise que le déplacement de ces travaux au cours de l'été aurait occasionné plus d'inconvénients, car un trop grand nombre de chantiers se seraient déroulés simultanément. Notamment, on souhaite éviter d'avoir à fermer l'eau complètement pour tout l'édifice. L'étalement du chantier permet à la fois de conserver des salles de toilettes fonctionnelles et d'effectuer des travaux de manière à occasionner le moins possible d'inconvénients. Sur le fait que durant les rénovations qui ont eu cours, les salles de toilette de certains étages ont été fermées complètement, le vice-recteur mentionne que cette situation est liée au fait que les différents chantiers se sont déroulés en alternance. Sur le nombre et l'emplacement des salles de toilette accessibles aux personnes handicapées, le vice-recteur explique que les salles adaptées ont été construites en conformité des normes en vigueur. Par ailleurs, ces normes n'exigent pas que ce type d'installation soit disponible à chaque étage de l'édifice. Sur le remplacement des éviers en plastique stratifié par des éviers en acier inoxydable, le vice-recteur précise que ce dernier matériau étant plus résistant que le premier, son utilisation permet de réduire certains coûts d'entretien (réparation des surfaces qui étaient auparavant facilement endommagées) et assure une meilleure durabilité des installations. Sur le fait que les chasses d'eau automatiques des nouvelles installations occasionnaient l'utilisation inutile de grandes quantités d'eau, le vice-recteur indique que des mesures ont été prises afin de modifier la fréquence du mécanisme de manière à réduire davantage la consommation d'eau.

Relativement à une question présentée par M. Najib Lairini, en lien avec la présentation des états financiers pour l'année 2007-2008, sur la proportion des salaires de la catégorie *Personnel enseignant non-régulier*–PENR qui est attribuable aux chargés de cours, le vice-recteur exécutif précise que pour l'année 2008, cette proportion correspondait à un montant de 21,7 M \$, sur un montant total de 40,2 M \$. Les autres salaires proviennent de la catégorie « Autres enseignants / chercheurs non-réguliers ».

M. Najib Lairini mentionne que la question qu'il avait présentée portait plus précisément sur la ventilation des catégories de personnels comprises dans la rubrique *Personnel enseignant non-régulier*. Ainsi, il souhaiterait être informé de la ventilation des données explicites de chacune de ces catégories (incluant le personnel à temps partiel).

Le vice-recteur prend note de la demande présentée, à laquelle il donnera suite lors de la prochaine séance.

AU-506-4	<u>CORRESPONDANCE</u>	AU-506-4
	La secrétaire générale dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.	
AU-506-5	<u>PÉRIODE D'INFORMATION</u>	AU-506-5
AU-506-5.1	<u>Rapport du recteur</u>	AU-506-5.1
AU-506-5.1.1	<u>Pavillon 1420, Mont-Royal</u>	AU-506-5.1.1

Le recteur mentionne que l'office de consultation publique de la Ville de Montréal–OCPM consultait récemment les citoyens au sujet du changement de zonage demandé par l'entrepreneur Catania afin de pouvoir transformer l'édifice du 1420, Mont-Royal en édifice résidentiel. Les prochaines étapes sont le dépôt du rapport de l'OCPM, l'examen du rapport et la décision du comité exécutif de la Ville de Montréal et enfin, selon leur décision, la soumission de la demande à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

AU-506-5.1.2	<u>Îlot Willowdale</u>	AU-506-5.1.2
--------------	------------------------	--------------

Le recteur signale que les arrondissements Côte-des-neiges et Outremont ont apporté des modifications au sens des rues de l'îlot Willowdale afin de réduire une circulation qui était jugée beaucoup trop dense pour un quartier résidentiel. Ces modifications ont eu un impact sur le trajet de plusieurs automobilistes, particulièrement ceux qui arrivent du nord. L'Université a rencontré les deux arrondissements afin d'évaluer des pistes de solution. Il a été convenu que des améliorations seront apportées aux feux de circulation qui se trouvent sur les rues Édouard-Montpetit, Decelles, Côte-Sainte-Catherine et Vincent-D'Indy,

afin de réduire le temps d'attente des utilisateurs qui arrivent du nord. Ces changements se feront graduellement et conjointement avec d'autres travaux prévus par les arrondissements, afin que le tout soit prêt pour la rentrée automnale. Par ailleurs, les échanges avec les arrondissements ont permis de sensibiliser ces derniers à des enjeux reliés au transport actif et collectif. L'arrondissement de Côte-des-Neiges va par ailleurs évaluer la possibilité d'élargir les trottoirs à l'intersection des rues Louis-Collin et Édouard-Montpetit, un endroit où la circulation piétonne est particulièrement dense.

AU-506-5.1.3

Budget provincial

AU-506-5.1.3

Le recteur mentionne que la ministre des Finances a déposé son budget 2009-2010 à l'Assemblée nationale le 19 mars dernier. Il s'agit du premier budget déficitaire en dix ans dont l'objectif principal vise à relancer l'économie. Dans l'ensemble, les mesures annoncées apparaissent décevantes pour les universités. Pour les principaux postes budgétaires que sont la santé et l'éducation, une légère indexation permettra à peine de couvrir les coûts de système. Le Gouvernement n'a pas choisi d'investir dans l'éducation comme stratégie de relance économique. Ainsi, les universités ne recevront aucuns nouveaux revenus, et aucune mesure ou ressource additionnelles ne seront appliquées en regard de l'aide financière aux études. Le budget relatif à l'éducation est augmenté dans une proportion de 3,5 %, soit d'un montant de 490 M \$, notamment pour accentuer la lutte contre le décrochage scolaire et pour la formation des travailleurs. Les montants attribués permettront à peine de couvrir la hausse des coûts de système. Le plan québécois des infrastructures sera bonifié d'un montant de 4 G \$, mais aucune précision n'a été apportée sur la répartition de ce montant. Pour le secteur de la recherche, on a annoncé l'instauration d'un congé d'impôt sur le revenu pour une période de dix ans pour une nouvelle société dédiée à la commercialisation d'une propriété intellectuelle ; cette mesure vise à augmenter, au Québec, le nombre d'entreprises dérivées de la recherche effectuée dans le milieu public québécois.

AU-506-5.1.4

Budget fédéral

AU-506-5.1.4

Le recteur indique que le dernier budget fédéral annonçait d'importants programmes de rehaussement des infrastructures. Il rappelle que les universités du G5 et du G13 ainsi que l'Association des universités et des collèges du Canada—AUCC avaient fait des représentations au début de l'hiver dernier, en proposant un tel programme et en alimentant les réflexions du Gouvernement fédéral, par la définition d'exemples de projets qui pourraient être porteurs. L'Université de Montréal a participé activement à ces représentations. Le 9 mars dernier, le ministre de l'Industrie a annoncé la création du *Programme d'infrastructure du savoir*, une mesure d'une valeur de 2 G \$ et d'une durée de deux ans, qui servira à appuyer l'amélioration des infrastructures dans des établissements postsecondaires, notamment dans des universités et des collèges communautaires au Canada (selon une proportion de répartition de 30/70 entre les collèges et les universités). Dans ce cadre, le ministre de l'Industrie et le ministre d'État ont écrit aux gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'aux universités et aux collèges communautaires, afin de leur demander d'établir une liste de leurs priorités concernant les projets d'infrastructure dans les établissements postsecondaires. La première étape des soumissions doit être terminée d'ici le 31 mars 2009. Les soumissions peuvent être adressées au Gouvernement du Canada ou soumises par l'entremise d'une liste provinciale. Les projets pourraient être annoncés dès avril 2009. Pour le Québec, il a été convenu que le gouvernement provincial gérerait ce programme via le MELS, en collaboration avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation—MDEIE ; une entente à cet effet a été ratifiée entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement du Québec. À la suite de directives qui ont été précisées ponctuellement, l'Université a soumis ses demandes vendredi dernier aux ministères concernés, pour un montant totalisant plus de 380 M \$, répartis en trois catégories : 1. Vétusté recherche [MDEIE (45 %) ; 2. Vétusté enseignement [MELS (45 %) ; 3. Travaux généraux [10 %]. Le recteur explique que par ces demandes spécifiques, l'Université a choisi de couvrir les travaux qui exerceraient un impact sur un plus grand nombre d'usagers afin de répondre à un maximum de besoins, plutôt que de soumettre un seul grand chantier qui recevrait la totalité du financement auquel l'Université peut aspirer en regard de sa quote-part. Par ailleurs, le recteur précise que les grands projets immobiliers seront financés par d'autres programmes ; les relations gouvernementales —municipale, provinciale et fédérale— à cet effet sont amorcées depuis longtemps, et les signes d'arriver à une conclusion imminente restent très encourageants.

AU-506-5.1.5

Semaine de prévention du harcèlement

AU-506-5.1.5

Le recteur mentionne que la *Semaine de prévention du harcèlement* s'est déroulée du 16 au 19 mars, et a été le cadre du lancement de la campagne « À l'UdeM, le respect, ça se cultive ! », visant à promouvoir le respect dans les relations interpersonnelles. Cette campagne s'échelonnait sur trois ans. Le recteur adresse ses félicitations à la directrice du Bureau d'intervention en matière de harcèlement, Mme Pascale Poudrette, ainsi qu'à son équipe, pour cette initiative.

AU-506-5.1.6

Développement et relations avec les diplômés—soirée spéciale des donateurs

AU-506-5.1.6

Le recteur signale que plus de 350 donateurs et invités de l'Université ont participé à la réception précédant la première de *Don Giovanni*, présenté par l'Atelier d'opéra de la Faculté de musique. Les donateurs ont pu ainsi apprécier le grand talent des étudiants qui ont interprété l'œuvre de Mozart le 25 février dernier, à la salle Claude-Champagne.

AU-506-5.1.7

Honneurs

AU-506-5.1.7

Le recteur souligne que lors de la Journée internationale des femmes, célébrée à l'Université le 10 mars dernier, M. Jacques Frémont, *provost* et vice-recteur —Affaires académiques, Mme Thérèse Cabana, présidente du Comité permanent sur le statut de la femme—CPSF, et Mme Guylaine Rivard, coordonnatrice du programme *Ma santé au sommet*, ont rendu hommage à Mmes Annie Angers, professeure agrégée au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences, Sonia Chénier, clinicienne associée à la Faculté de médecine vétérinaire, Nicole Gingras, responsable des activités sportives au CEPSUM (Programmes sportifs), Sylvie Jeanneau, technicienne en coordination du travail de bureau à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, Suzanne Laberge, professeure titulaire au Département de kinésiologie, et Rosanne Marceau-Lejeune, technicienne en administration au CEPSUM. Celles-ci ont été honorées pour leur engagement dans le domaine de l'activité et du bien-être physiques, ayant incité des membres de leur entourage à adopter de saines habitudes de vie.

Questions sur le rapport du recteur

M. Louis Dumont s'informe de la possibilité de recevoir des éléments d'information sur les projets soumis par l'Université en regard du *Programme d'infrastructure du savoir* annoncé par le Gouvernement fédéral, par exemple par la diffusion d'une liste sur le site de l'Université.

Le recteur donne la parole au vice-recteur exécutif. Celui-ci explique que l'Université a transmis une liste comportant plusieurs dizaines de projets, relatifs à divers secteurs dont l'immobilier, les technologies et le soutien à la recherche. Par ailleurs, l'Université devra affiner davantage les balises des projets qui paraîtront recevables dans le cadre de ce programme. Il n'est donc pas indiqué, à cette étape, de produire une liste des projets qui ont été transmis, car ceux-ci n'ont pas été validés. De plus, on ne dispose pas d'information sur les types de projets qui seront retenus en fonction des critères qui doivent être définis par les fonctionnaires fédéraux.

M. Dumont demande si la liste finale des projets qui auront été retenus pourra être transmise à l'Assemblée universitaire, une fois que cette liste aura été établie.

Le vice-recteur exécutif indique que la liste des projets pourra être transmise lorsqu'une décision définitive aura été confirmée en regard des projets qui auront été finalement retenus.

M. Denis Monière mentionne qu'en regard du *Programme d'infrastructure du savoir* du Gouvernement fédéral, il avait été annoncé que l'Université avait présenté une demande pour un montant de 30 M \$, pour des travaux relatifs au site de la Gare de triage d'Outremont. M. Monière demande si le montant indiqué a été versé et s'informe des modalités selon lesquelles le montant versé sera géré.

Le recteur explique que bien que l'information reçue sur cette question reste encourageante, l'Université n'a pas reçu de confirmation officielle quant au montant qui sera alloué. Le recteur précise par

ailleurs que le financement demandé ne s'inscrit pas dans le cadre du *Programme d'infrastructure du savoir*, mais dans le cadre d'un programme antérieur, intitulé *Chantier Canada*.

AU-506-5.2 Information provenant d'autres membres de l'Assemblée AU-506-5.2

Aucun sujet n'est porté à l'attention de l'Assemblée.

AU-506-6 PÉRIODE DE QUESTIONS AU-506-6

Mme Sophie Cuvelliez mentionne qu'à la suite de la restructuration de la Faculté des études supérieures et postdoctorales—FESP, la gestion des dossiers relatifs aux études supérieures a été déplacée vers les Facultés, et des modalités d'interaction différentes ont été établies entre la FESP et les Facultés, plus particulièrement les Facultés situées en périphérie. Mme Cuvelliez s'informe des mesures de transition qui ont été prévues en regard de ce transfert des responsabilités et du transfert des fonds qui s'y rattachent, notamment dans le cas de dossiers problématiques.

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP comprend que la question présentée par Mme Cuvelliez porte sur deux aspects distincts, l'un se rapportant aux fonds, et l'autre sur la formation des personnels dans le cadre du transfert de la gestion des dossiers. La vice-rectrice adjointe explique que la formation des personnels a été commencée et est toujours en cours. De plus, des formations individuelles sont données aux personnes qui sont arrivées en poste plus tard. Dans le cas où des situations particulières se présenteraient en regard de la formation des personnels ou de changements de personnels, il est possible de suivre une formation individuelle donnée par la FESP. Sur la deuxième partie de la question présentée par Mme Cuvelliez, la vice-rectrice adjointe précise qu'à la suite de la restructuration de la FESP, le nombre de postes de techniciens a été réduit en fonction de la décentralisation des opérations de gestion qui ne sont plus assumées par la FESP.

Mme Cuvelliez signale des situations où il apparaît difficile de recevoir une réponse en regard d'un problème signalé.

La vice-rectrice adjointe mentionne que des modalités sont prévues afin que des problèmes spécifiques soient signalés à la direction de la FESP lorsque de telles situations se présentent.

M. Nicolas Descroix présente une question relative au développement durable. M. Descroix signale que récemment, la FAÉCUM a été saisie par des étudiants habitant aux résidences universitaires, du fait qu'un seul bac de recyclage était disponible pour l'ensemble des résidences, et que ce bac est situé au deuxième étage d'un des édifices concernés. Lorsque le problème a été signalé à la direction du Service des résidences, celle-ci a proposé de hausser le loyer mensuel d'un montant de 12 \$ afin de combler le coût lié à l'installation de bacs de recyclage supplémentaires. Dans la mesure où le développement durable constitue une priorité pour l'institution, M. Descroix demande si la direction de l'Université prévoit transmettre des directives en ce sens aux différentes directions de services.

Le vice-recteur exécutif mentionne qu'il n'a pas été informé de la situation signalée par M. Descroix, dont il prend note.

Se reportant aux réponses présentées par le vice-recteur exécutif sur cette question lors de la dernière séance, Mme Claire Durand dit comprendre que le CEPSUM a, parmi ses mandats, celui de développer des programmes de promotion de la santé, tel que le programme « Ma santé au sommet », et que ces programmes s'adressent non seulement aux étudiants, mais également aux employés de l'Université. Mme Durand demande si cette interprétation est exacte.

Le vice-recteur exécutif répond par l'affirmative.

Dans ces circonstances, Mme Durand demande s'il n'y aurait pas lieu de modifier en conséquence la composition du Conseil d'administration du Centre autonome de gestion du CEPSUM.

Le vice-recteur exécutif prend note de la question de Mme Durand et indique qu'il effectuera des vérifications en vue de présenter une réponse à une prochaine séance.

M. Germain Lacasse présente une question sur l'attrition du corps professoral, qui lui apparaît être une situation inquiétante. M. Lacasse indique qu'en 2007-2008, le nombre de professeurs s'élevait à 1 412. En 2008-2009, ce nombre est passé à 1 391. M. Lacasse note que parallèlement, des changements sont apportés en regard de l'attribution des charges. M. Lacasse signale que lors de la dernière séance de l'assemblée du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques, auquel il est rattaché, l'engagement d'un professeur invité en regard d'un programme spécifique a été proposé selon une condition qui avait pour effet qu'un nombre additionnel d'étudiants serait ajouté par classe. Par ailleurs, M. Lacasse mentionne que des discussions tenues dans le cadre de cette assemblée départementale ont laissé entendre que les professeurs qui ont déjà quitté ou qui partent à la retraite ne seront pas remplacés. En regard de cette situation qu'il trouve préoccupante, M. Lacasse demande si la politique de l'Université en cette matière sera dorénavant d'engager des professeurs à statut précaire afin d'assurer les enseignements de certains programmes ciblés, considérés rentables, et nécessitant des plans d'affaires.

Le recteur répond par la négative à la question présentée par M. Lacasse. Il précise que les professeurs demeurent les piliers de la mission universitaire. Par ailleurs, il observe que certaines contingences doivent être prises en considération et peuvent donner lieu à des mesures spécifiques dans certaines situations. En regard des autres aspects présentés dans la question de M. Lacasse, le recteur donne la parole au vice-*provost* et vice-recteur—Planification.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification précise qu'au 1^{er} mars 2009, les données de l'Université dénombraient 1 309 PTU, et 141 PTG équivalent temps complet, pour un total de 1 450, auquel on doit ajouter un nombre de 102 chercheurs. Ces données apparaissent donc légèrement supérieures à celles présentées par M. Lacasse. Actuellement, près de 40 affichages relatifs à des postes de professeurs sont en cours. Relativement aux départs annoncés, on observe que pour l'année 2008-2009, six professeurs quitteront pour la retraite au 31 mai 2009, et que pour l'année 2009-2010, 27 départs à la retraite ont été annoncés. On constate que le nombre d'affichages en cours dépasse le nombre de départs. Sur la situation des professeurs invités, le vice-*provost* rappelle que le Comité du statut du corps professoral—CSCP a reçu un mandat relatif à cette question. Se reportant à l'intervention de M. Lacasse, le vice-*provost* dit comprendre que la situation qu'il a évoquée concerne le programme de Baccalauréat spécialisé en écriture de scénario et création littéraire de la Faculté des arts et des sciences. Le vice-*provost* précise qu'au moment de l'établissement de ce programme, on n'était pas en mesure d'évaluer quelle serait la réponse des étudiants à cette offre de formation, et, de ce fait, d'en évaluer la capacité d'attraction. Dans cette situation, il a paru préférable d'adopter une approche se déroulant par étapes, notamment en confiant à un professeur invité certains enseignements pour la mise en place du programme. Au terme de cette période de démarrage, et lorsque la capacité d'attraction du programme apparaît confirmée, il y a alors lieu de consolider l'effectif professoral par un poste régulier, justifié en fonction de l'apport d'étudiants additionnels.

M. Lacasse explique que l'année dernière, le Département a accepté d'inscrire 25 nouveaux étudiants dans ce programme. Cependant, le nombre de nouveaux étudiants inscrits a finalement été de 42, soit une proportion de 40 % de plus que le nombre qui avait été prévu. M. Lacasse mentionne que lorsque la direction de la Faculté des arts et des sciences a proposé à l'Assemblée du Département, il y a quelques semaines, d'embaucher un professeur invité pour une période de deux ans, à la condition d'admettre 25 étudiants de plus à ce programme, la réponse a d'abord été négative. Dans ce cadre, il a été signalé que le programme en question avait été démarré trop rapidement. Notamment, la partie des enseignements relevant du Département des littératures de langue française ne peut être assurée car ce Département ne dispose pas —et ne disposera pas dans un avenir rapproché— des ressources professorales nécessaires. De ce fait, les enseignements relevant du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques sont assurés, mais les modalités proposées entraînent une charge professorale additionnelle. Dans ces circonstances, M. Lacasse s'informe des raisons pour lesquelles on ajouterait, à nouveau, un nombre de 25 étudiants additionnels, alors qu'il aurait paru préférable de poursuivre le programme en maintenant le nombre d'étudiants admis l'année précédente.

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Gérard Boismenu, explique la situation à laquelle M. Lacasse se réfère dans son intervention. L'année dernière, au moment de l'ouverture du programme mentionné, on a observé que le nombre de demandes d'admission pour ce programme a été plus élevé que ce qui avait été prévu. Par ailleurs, une erreur survenue au cours du processus d'admission a eu pour

effet que le nombre d'étudiants inscrits au programme a dépassé le seuil d'accueil qui avait été déterminé initialement. Pour cette année, une situation semblable a été observée, et le nombre de demandes d'admission s'est accru. De ce fait, l'effectif étudiant pour ce programme est passé à un nombre approximatif de 50 nouveaux étudiants par année. Devant cette situation, et malgré les limites avec lesquelles elle doit composer, la Faculté a cherché à définir des moyens qui lui permettraient d'ouvrir un poste de professeur dans un avenir qu'elle souhaite le plus rapproché possible. C'est dans cette perspective que la modalité relative à l'introduction d'un professeur invité a été proposée. Cette modalité permettrait également de répondre à la charge professorale supplémentaire, et constituerait un moyen légitime en vue de composer avec cette situation, en ce qu'elle représenterait un outil provisoire de transition. M. Boismenu précise que les modalités proposées pour le programme de Baccalauréat spécialisé en écriture de scénario et création littéraire ont été acceptées par l'assemblée du Département concerné. M. Boismenu mentionne que par ailleurs, la Faculté cherche également à identifier des moyens qui permettront d'accueillir les étudiants intéressés par ce programme, de manière équivalente et conforme en regard des deux Départements concernés. Paradoxalement, et considérant les résultats observés dans le processus d'admission qui est en cours, on constate un afflux important d'étudiants intéressés par des programmes contingentés ou pour lesquels un seuil de capacité d'accueil a été déterminé; il apparaît important de trouver des moyens afin de répondre à ce volume de demandes.

Considérant le contexte financier actuel des universités, M. Yves Langelier s'informe des raisons qui ont amené l'Université à apporter des modifications à la politique relative à la rémunération des cadres au cours de l'année dernière.

Le recteur explique que la politique relative à la rémunération des cadres a été développée par le Comité des ressources humaines qui relève du Conseil. Les objectifs visés par la démarche qui a été effectuée visent à faire de l'Université un employeur progressiste et compétitif.

Le vice-recteur exécutif précise que l'on a fait appel à des consultants afin de définir une politique de rémunération qui permette à l'Université d'attirer, de retenir et de rémunérer de manière concurrentielle les meilleurs candidats, et qui permette d'assurer des conditions de travail correspondant à celles que l'on retrouve dans des contextes comparables.

Mme Marie-Pierre Bousquet présente une question relativement à la décision du Gouvernement fédéral de concentrer dans les secteurs de l'administration les bourses qui seront attribuées en sciences humaines par les organismes subventionnaires. Mme Bousquet remarque que cette mesure va concerner plus particulièrement le CRSH. Sachant que différentes démarches de représentations à l'encontre de cette mesure ont été effectuées, Mme Bousquet s'informe de la nature des démarches réalisées, et s'informe si une réponse a été apportée à la suite des représentations qui ont été faites.

Le recteur mentionne que plusieurs groupes ou institutions ont effectué des représentations, dont la réunion des vice-recteurs à la recherche de la CREPUQ, ainsi que l'ACFAS. Plus récemment les doyens de facultés de sciences humaines ont transmis une lettre au Gouvernement fédéral sur cette question. Pour sa part, le recteur précise qu'il a tenu des rencontres avec des représentants des ministères concernés. Le recteur signale que les réactions observées en regard des démarches effectuées ont montré une réaction négative ou indifférente. Le recteur explique que la stratégie recherchée vise à orienter cette question de manière à engager, à l'avenir, les politiciens à adopter une approche qui assure un soutien à l'ensemble de la recherche. Le recteur note, par ailleurs, que pour un avenir rapproché, il n'y a pas lieu de s'attendre à ce que la mesure qui a été appliquée soit modifiée.

M. Louis Dumont mentionne que dans le cadre de la refonte de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, un groupe de travail a été mis sur pied afin d'examiner les processus d'affectation des professeurs aux études supérieures. M. Dumont présente une question afin de s'assurer que le rapport de ce groupe de travail sera déposé à l'Assemblée universitaire, de manière à ce que celle-ci puisse discuter des recommandations qui seront contenues dans ce rapport, et de manière à ce que le Comité du statut du corps professoral-CSCP puisse éventuellement être mandaté pour examiner ces recommandations.

Le *provost* et vice-recteur-Affaires académiques explique qu'en raison du caractère académique de ce dossier, le rapport sera présenté en premier lieu à la Commission des études. Le document ne pourra être transmis à l'Assemblée que par la suite.

La vice-rectrice aux études supérieures et doyenne de la FESP indique que le rapport mentionné sera déposé au Conseil de la FESP lors de sa réunion du 30 avril prochain, préalablement à sa transmission à la Commission des études. Par la suite, le rapport pourrait être déposé à l'Assemblée.

M. Dumont indique que le dépôt de ce rapport à l'Assemblée ne doit pas être considéré comme une éventualité mais plutôt comme une obligation. Il signale que le mandat qui a été donné a découlé d'un politique de la FESP, et que l'Assemblée reste souveraine en regard de ces politiques.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques signale que les politiques de la FESP ne relèvent pas toutes de l'Assemblée universitaire. Le rapport mentionné portant sur des questions d'ordre pédagogique et académique, celui-ci va donc cheminer en premier lieu dans les instances académiques.

M. Samir Saul présente une question sur le budget présenté par le Gouvernement du Québec. M. Saul demande si la CREPUQ a présenté une position en regard des mesures prévues par ce budget en matière d'éducation, et si, à la suite de la présentation du budget provincial, l'Université dispose d'indications sur le montant de la subvention qui lui sera éventuellement attribuée pour 2009-2010.

Le recteur mentionne que la CREPUQ a fait part de sa position à la suite de la présentation du budget provincial, dans laquelle elle soulignait les mesures touchant la recherche et la commercialisation des résultats de recherche. En regard de la deuxième partie de la question présentée par M. Saul, le recteur indique que l'Université n'est pas en mesure de déterminer le montant approximatif qui lui sera attribué dans le cadre de sa subvention. Le recteur précise que le MELS doit d'abord regrouper les crédits relatifs à l'éducation, et déterminer la répartition des montants attribués entre les différents ordres d'enseignement et entre les différentes institutions.

Se reportant à l'intervention de M. Saul, M. Michel Seymour signale que le Gouvernement du Québec a l'intention de hausser les budgets relatifs aux coûts de système. Dans ce cadre, M. Seymour demande si l'Université conserve l'assurance que la portion du réinvestissement déterminé pour l'année dernière aura encore cours cette année, soit le montant d'environ 7 à 8 M \$ qui a été récupéré l'année dernière pour les coûts de système. M. Seymour s'informe si ce réinvestissement sera reconduit pour cette année.

Le vice-recteur exécutif mentionne que cette question a été soumise au sous-ministre concerné lors d'une récente rencontre. La réponse apportée a laissé entendre qu'aucun autre réinvestissement de cet ordre n'était prévu. Les premières annonces relatives au budget qui ont été présentées ne comportent pas des indications différentes.

M. Jacques Rouillard demande si l'information selon laquelle la proportion de la subvention attribuée par le MELS relative aux coûts de système correspond à une proportion de 3,5 % du budget est exacte.

Le recteur répond par la négative. Il explique que l'enveloppe présentant une augmentation de 3,5 % est réservée à des secteurs et à des objectifs précis, notamment pour contrer le décrochage scolaire, etc.

Le vice-recteur exécutif précise que la proportion liée aux coûts de système qui a été déterminée pour l'Université et de 1,7 %, alors que dans les faits, les coûts de système de l'Université correspondent à une proportion de l'ordre de 4 % et plus. L'écart observé correspond donc à une proportion minimale de 2 %, et cet écart s'accumule d'une année à l'autre. Le vice-recteur observe que la problématique de la sous-indexation des coûts de système demeure persistante pour l'Université.

M. Mario Roy signale une information selon laquelle la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de l'éducation permanente et la DGTIC ont établi une entente en vue du maintien du laboratoire d'enseignement multimédia situé au Pavillon Marie-Victorin, qui existe depuis les années 1970. M. Roy mentionne qu'une estimation des coûts de mise à niveau de ce laboratoire a été réalisée, et a été intégrée dans l'entente. M. Roy demande si l'Université a prévu un budget pour le rehaussement du niveau de ce laboratoire. Il explique que la question de l'attribution de ces coûts n'a pas été réglée entre la DGTIC et les Facultés concernées.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques précise que la DGTIC a soumis, il y a quelque temps, une évaluation des coûts relatifs à la mise à niveau du laboratoire mentionné. Le *provost* signale que le mandat relatif à ce travail sera donné à des experts externes. Par ailleurs, des rencontres auront lieu avec les professeurs et avec les utilisateurs. Une deuxième évaluation sera effectuée, afin de déterminer quelles technologies seront les plus adéquates à répondre aux besoins identifiés, dont ceux liés aux activités d'enseignement et de recherche. Le *provost* mentionne par ailleurs que la question de la gestion des laboratoires a été discutée, et que la FAS et la FEP se sont entendues sur les questions relatives à l'entretien des installations. Le *provost* ajoute que l'on devra toutefois prévoir une période de transition en regard de l'installation des nouveaux équipements.

M. Roy présente une question complémentaire, liée à la relocalisation de départements en regard de l'installation de nouveaux équipements. M. Roy demande si les budgets des départements relatifs à ces opérations prévoient des ressources pour l'aide à l'enseignement. Cet aspect n'étant pas toujours pris en compte, M. Roy suggère d'en prendre note pour les développements à venir.

Le vice-recteur exécutif mentionne que l'Université procède actuellement à la définition d'outils qui permettront d'assurer une meilleure planification de telles opérations.

M. Mohamed Ben Amar s'informe de la possibilité de présenter, à la prochaine réunion de l'Assemblée, les données sur la répartition du nombre actuel de professeurs invités par faculté.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques indique qu'il est possible de répondre à cette demande. Par ailleurs, il rappelle qu'un sous-comité du Comité du statut du corps professoral–CSCP examine actuellement ces questions, et que la transmission des données nécessaires à ce travail est en cours. Le *provost* observe qu'il conviendra de vérifier en premier lieu où en est le travail du sous-comité sur cette question.

AU-506-7	<u>COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE</u>	AU-506-7
AU-506-7.1	Recommandation en vue de la nomination d'un membre <u>au Comité du statut du corps professoral</u> A-21/506 ^o /736	AU-506-7.1

Le président des délibérations invite le président du Comité de nomination de l'Assemblée à faire rapport. Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques présente la recommandation du Comité, consignée au document A-21/506^o/736, relative à la nomination d'un membre au Comité du statut du corps professoral—CSCP.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme, au Comité du statut du corps professoral, Mme Danielle D'Amour (professeure agrégée à la Faculté des sciences infirmières) comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2013.

AU-506-7.2	Recommandations relatives aux principes de composition et à la nomination des membres du <i>Comité concernant</i> <u><i>une Politique d'information à l'Université de Montréal</i></u> A-21/506 ^o /737	AU-506-7.2
------------	--	------------

Le président des délibérations invite le président du Comité de nomination de l'Assemblée à faire rapport. Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques présente les recommandations du Comité, consignées au document A-21/506^o/737, relatives aux principes de composition et à la nomination des membres du *Comité concernant une Politique d'information à l'Université de Montréal*. Le *provost* rappelle que l'Assemblée avait créé ce comité lors de sa 495^e séance tenue le 31 mars 2008 (AU-495-9).

Principes de composition

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques donne lecture des principes de composition proposés pour ce comité (document A-21/506^o/737, page 2). Il précise le CNAU a défini sa proposition de manière à assurer la représentativité des différentes composantes de la communauté universitaire.

M. Denis Monière demande si relativement au mandat du comité, il n'y aurait pas lieu de prévoir que la politique d'information devra s'adresser à deux publics distincts, soit, d'une part, la communauté universitaire, et, d'autre part, le public, extérieur à l'institution. M. Monière observe par ailleurs que la composition proposée ne prévoit pas que le comité comporte un membre externe.

La secrétaire générale rappelle que le mandat confié à ce comité consiste principalement à examiner les éléments d'une politique d'information à l'Université de Montréal.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques précise que le mandat défini pour le comité l'amènera à se pencher sur l'opportunité et sur les composantes éventuelles d'une politique d'information à l'Université. Le *provost* observe qu'à cette étape de la définition de la composition du comité, le mandat qui a été défini apparaît suffisamment explicite pour lui permettre d'engager ses travaux.

M. Samir Saul présente une question sur la catégorie d) des principes de composition, référant à la nomination de deux représentants nommés par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal—SCCCUM. M. Saul demande pourquoi les membres de cette catégorie sont nommés par leur instance syndicale, alors que ce n'est pas le cas pour les autres catégories.

La secrétaire générale indique que cette formulation découle d'une erreur. Les membres du comité sont nommés par l'Assemblée universitaire. La catégorie d) doit plutôt se lire comme suit : « deux chargés de cours ».

M. Denis Monière propose un amendement aux principes de composition du comité, par l'ajout d'une catégorie relative à deux membres provenant de l'extérieur. La proposition d'amendement est appuyée.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques se dit en désaccord en regard de l'amendement proposé. Il explique que l'intention de l'Assemblée reste avant tout liée à la définition d'une politique institutionnelle d'information, laquelle s'adresse en premier lieu aux membres de la communauté universitaire. Le mandat défini vise donc à permettre à cette communauté de se doter d'une politique d'information qui lui soit propre. Le *provost* *précise* que le fait d'adjoindre au comité des membres externes qui ne détiendront pas une connaissance suffisante de l'institution ne sera pas nécessairement bénéfique au déroulement adéquat des travaux du comité.

M. Louis Dumont partage l'avis présenté par le *provost*. En tant que membre du CNAU, M. Dumont précise que la demande de mandater un comité sur une politique d'information provenait d'un membre de l'Assemblée et portait notamment sur la problématique des véhicules de diffusion de l'information institutionnelle et sur la nécessité de définir des formules de diffusion qui puissent assurer la visibilité et la représentativité de l'ensemble des composantes de l'Université. Sans rejeter la possibilité de consulter des personnes de l'extérieur de l'Université, M. Dumont signale qu'il n'est pas d'usage de prévoir de tels postes à des comités mandatés pour étudier des questions institutionnelles. M. Dumont indique qu'il votera contre la proposition d'amendement.

Le vice-recteur exécutif signale qu'il votera contre la proposition d'amendement.

M. Monière mentionne qu'il arrive que des comités de l'Assemblée soient présidés par un membre externe; c'est le cas, par exemple, du Comité *ad hoc* sur le processus de nomination du recteur ou de la rectrice. M. Monière remarque que sur ces questions, les règles appliquées restent souples. Considérant les avis présentés, M. Monière observe qu'il y aurait lieu de préciser le mandat du comité en indiquant qu'il portera sur la définition d'une politique interne.

Le président des délibérations signale à l'attention de M. Monière que la proposition d'amendement qu'il a présentée demeure telle qu'elle a été déposée, et que, par ailleurs, il n'y a pas lieu, pour l'Assemblée, de reformuler le mandat qu'elle a déjà adopté en regard du comité.

M. Milton Campos invite M. Monière à retirer la proposition d'amendement qu'il a présentée. M. Campos estime qu'il sera suffisant de prévoir que le comité consulte des personnes extérieures à l'Université.

M. Monière se dit d'accord pour proposer de retirer la proposition d'amendement qu'il a présenté.

Mme Diane Labrèche, qui avait appuyée la proposition d'amendement, convient de la demande de M. Monière de retirer la proposition d'amendement à la proposition principale.

Le président des délibérations indique que l'adoption de la proposition de retrait doit recueillir un vote favorable de la majorité simple.

Le vote n'étant pas demandé, la proposition de retirer la proposition d'amendement présentée par M. Monière est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée dispose de la proposition principale. Le vote n'étant pas demandé, l'Assemblée, à l'unanimité, adopte les principes de composition du Comité concernant une Politique d'information à l'Université de Montréal.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte les principes de composition suivants pour le *Comité concernant une Politique d'information à l'Université de Montréal* :

Membre d'office

a) le vice recteur adjoint—Communications

Membres

b) un doyen ou doyenne

c) quatre membres professeurs

d) deux chargés de cours

e) deux représentants étudiants : un nommé par la FAÉCUM et un nommé par l'AGEEFEP

f) un représentant des cadres et des membres du personnel professionnel

g) un représentant des personnels de soutien ;

conformément au document A-21/506^e/737 modifié.

Nomination des membres

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques donne lecture des recommandations du CNAU en vue de la nomination des membres du *Comité concernant une Politique d'information à l'Université de Montréal*.

Le vote n'étant pas demandé, l'Assemblée, à l'unanimité, adopte les recommandations de son Comité de nomination en regard de la nomination des membres du Comité concernant une Politique d'information à l'Université de Montréal.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme, au *Comité concernant une Politique d'information à l'Université de Montréal* :

comme membre d'office : M. Philippe Beaugard, vice-recteur adjoint— Communications ; comme membres : M. Pierre Moreau (doyen, Faculté de pharmacie); Mme Michèle Brochu (professeure agrégée, Département d'obstétrique et gynécologie, Faculté de médecine), M. Milton Campos (professeur agrégé, Département de communication, Faculté des arts et des sciences), M. Jean-Claude Guédon (professeur titulaire, Département de littérature comparée, Faculté des arts et des sciences), et M. Pierre Trudel (professeur titulaire, Faculté de droit); Mme Frédérique Gardye (chargée de cours, Département de linguistique et traduction, Faculté des arts et des sciences) et M. Francis Lagacé (chargé de cours, Faculté de l'éducation permanente); M. Nicolas Descroix (FAÉCUM) et Mme Fatine Kabbaj (AGEEFEP); Mme Christine Léonard (adjointe au directeur [administration], Département de pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine); Mme Margaret Lapointe (technicienne en administration, Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences);

conformément au document A-21/506^e/737 modifié.

AU-506-8

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE CONSULTATION EN VUE
DE LA NOMINATION DU RECTEUR OU DE LA RECTRICE
A-21/506^e/739, A-21/506^e/739.1

AU-506-8

Aux fins de l'élection inscrite à ce point, l'Assemblée, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, désigne deux scrutateurs, soit Mme Karine Tousignant et M. Alain Lacombe, du Secrétariat général.

Le président des délibérations rappelle que la procédure d'élection se fait conformément aux dispositions de l'article 8.01 des statuts. Il précise que l'élection au terme des deux premiers tours de scrutin requiert la majorité absolue, alors que l'élection au terme d'un troisième tour de scrutin requiert la majorité relative des voix.

Les personnes mises en nomination pour le poste de membre d'office de l'Assemblée universitaire sont : MM. Jean-Marc Boudrias, Giovanni De Paoli et Gilles Lavigne.

L'Assemblée procède au scrutin et élit M. Giovanni De Paoli comme membre d'office de l'Assemblée universitaire.

Parmi les cinq postes réservés à des professeurs de carrière élus à l'Assemblée universitaire, un poste est réservé au corps professoral des écoles affiliées. Une seule candidature ayant été reçue à ce poste, cette personne pourrait être élue par acclamation, si l'Assemblée y est favorable.

Aucun membre ne s'y objectant, M. Jean Koclas est élu par acclamation comme membre représentant le corps professoral des écoles affiliées.

Les personnes mises en nomination pour les quatre postes de professeurs de carrière élus à l'Assemblée universitaire sont : M. Karim Benyekhlef, M. Milton Campos, M. Jean-Marc Charron, Mme Christine Colin, Mme Sophie Cuvelliez, Mme Claire Durand, M. François Lespérance, M. Christian Nadeau, M. Antonio Nanci, Mme Lucie Parent, M. Jacques Rouillard, M. Samir Saul, M. Pierre Trudel, M. Jean Wilkins. Un scrutin doit être tenu pour chacun des quatre postes.

M. Samir Saul demande que son nom soit retiré de la liste des candidats.

Le président des délibérations indique qu'en principe, il n'est pas possible de retirer formellement un candidat de la liste. L'Assemblée prend toutefois note de la demande signalée par M. Saul.

Au moment du quatrième scrutin, M. Milton Campos demande de retirer son nom de la liste des candidatures.

Le président des délibérations réitère l'explication donnée précédemment. Le scrutin étant en cours au moment de l'intervention de M. Campos, on note que l'Assemblée a entendu son souhait.

En réponse à des questions présentées par M. Louis Dumont et par M. Michel Seymour, le président des délibérations indique que des candidats peuvent être éliminés seulement à partir du deuxième tour de scrutin si on n'a pas atteint la moitié des résultats du candidat ayant reçu le plus grand nombre de votes à ce tour. Les candidatures éliminées à un scrutin peuvent toutefois être à nouveau considérées en regard des scrutins suivants.

Le recteur observe que le processus d'élection qui est en cours prendra un certain temps. Considérant que des invités sont en attente pour la présentation du point 9 qui devrait suivre, selon l'ordre du jour adopté, le recteur propose de libérer ces personnes, présumant que la séance sera levée au terme de l'élection et qu'il y aura lieu de reporter l'étude du point 9 à la prochaine séance. À l'unanimité, l'Assemblée convient de la proposition du recteur.

L'Assemblée procède aux scrutins et élit successivement M. Pierre Trudel, M. Jean Wilkins, Mme Lucie Parent et M. Christian Nadeau comme membres choisis parmi les professeurs de carrière élus à l'Assemblée.

Une seule candidature ayant été reçue pour le poste réservé à un membre choisi parmi le personnel enseignant à temps partiel, cette personne pourrait être élue par acclamation, si l'Assemblée y est favorable.

Aucun membre ne s'y objectant, M. Laval Rioux est élu par acclamation comme membre choisi parmi le personnel enseignant à temps partiel.

Une seule candidature ayant été reçue pour le poste réservé à un membre choisi parmi les étudiants, cette personne pourrait être élue par acclamation, si l'Assemblée y est favorable.

Aucun membre ne s'y objectant, M. Alexandre Beaupré-Lavallée est élu par acclamation comme membre choisi parmi les étudiants.

Les personnes mises en nomination pour le poste de membre choisi parmi le personnel non enseignant non syndiqué sont : M. Pierre Chenard, M. Marcel Dupuis, M. Frédéric Lapointe, Mme Christine Léonard et Mme Chantal Thomas.

L'Assemblée procède au scrutin et élit Mme Chantal Thomas comme membre choisi parmi le personnel non enseignant non syndiqué.

Aucune candidature n'ayant été transmise pour le poste réservé à un membre choisi parmi le personnel non enseignant syndiqué, le président des délibérations propose à l'Assemblée une modalité afin de combler ce poste. Le président des délibérations explique que lors de sa 242^e séance tenue le 2 avril 1984, l'Assemblée universitaire adoptait une résolution se lisant comme suit :

1. que la procédure de désignation des membres du Comité de consultation pour la nomination du recteur soit celle prévue à l'article 8.01 des statuts pour la nomination des membres du Conseil désignés par l'Assemblée universitaire, mais modifiée de la façon suivante :
 - a) les membres de l'Assemblée universitaire doivent s'assurer avant de proposer les noms de personnes, qu'elles acceptent d'être mises en candidature;
 - b) le délai prévu au paragraphe c) de l'article 8.01 sera de 10 jours et non de 15.

Le président des délibérations propose à l'Assemblée de suspendre la règle de procédure qu'elle avait alors adoptée, afin de se donner une modalité ponctuelle en vue de combler ce poste; la proposition est appuyée. Le vote n'étant pas demandé, la proposition de suspendre la règle relative au processus d'élection des membres du comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice est adoptée à l'unanimité.

Une proposition de recevoir une candidature en vue de combler le poste réservé à un membre choisi parmi le personnel non enseignant syndiqué est présentée et appuyée.

Mme Margaret Lapointe propose la candidature de Mme Louise Saint-Jacques au poste mentionné. Elle précise que Mme Saint-Jacques a accepté d'être mise en candidature.

Aucun membre ne s'y objectant, Mme Louise Saint-Jacques est élue par acclamation comme membre choisi parmi le personnel non enseignant syndiqué.

L'Assemblée a reçu du Conseil la proposition de nommer M. Robert Panet-Raymond comme membre de l'extérieur de l'Université (document A-21/506^e/739.1). Si l'Assemblée y était favorable, cette personne serait nommée par acclamation.

Aucun membre ne s'y objectant, M. Robert Panet-Raymond est élu par acclamation comme membre de l'extérieur de l'Université.

Au terme de ce point, conformément à ce qui avait été précédemment convenu, une proposition de lever la séance est présentée, et appuyée; le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

AU-506-9	COMITÉ <i>AD HOC</i> SUR LE PROCESSUS DE NOMINATION DU RECTEUR OU DE LA RECTRICE - Rapport du Comité A-21/506 ^e /738	AU-506-9
----------	--	----------

L'Assemblée ayant convenu de la levée de la séance à la fin du point 8 précédent, l'étude de ce point est reportée à la prochaine séance.

AU-506-10	<u>PROCHAINE SÉANCE</u>	AU-506-10
-----------	-------------------------	-----------

La prochaine séance aura lieu le lundi 20 avril 2009, à 9 heures 30 (séance intensive).

AU-506-11	<u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>	AU-506-11
-----------	-----------------------------	-----------

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée convient de la levée de sa séance.

La séance est levée à 17 heures 30.

Adopté tel que modifié le 20 avril 2009 – Délibération AU-507-2

Le président

La secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier